

## Rapport N° 241/2021

### Marché de Nyon - Mesures de redynamisation

Demande de crédit de CHF 120'000.-

---

Nyon, le 19 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Composée de Mesdames Laure DAMTSAS, Edyta GRAF, Aurélie HEGETSCHWEILER, Véronique OLSEN, Taïna PIEREN, Doris ULDRY, Marina ALBERTI (présidente et rapportrice) et Monsieur Vadim ROCHAT, la commission en charge du présent rapport s'est réunie le 3 mai en présence de Monsieur le Syndic Daniel ROSSELLAT, accompagné de Monsieur Lionel THORENS, délégué à l'économie.

La commission tient à les remercier pour leurs explications, tout comme pour le document relatif à l'étude réalisée en 2020 et intitulée « Analyse, comparaison et pistes de redynamisation ».

#### **Contexte**

Le marché de Nyon, un rendez-vous hebdomadaire de bonne fréquentation, souffre des différents départs qui ont eu lieu en son sein (disparitions de la ferme Weber, de marchande de poisson, de fromager, etc.) de même que de l'évolution du centre-ville ces dernières années, notamment de la fermeture de la Poste.

On va au marché certes pour remplir son panier de produits frais, mais aussi pour le lien social que ce rendez-vous génère. Sujet sensible, tout un chacun a un idéal de marché qui charme notre représentation et dès lors nous fait souhaiter que ce soit ce marché-là qui rayonne dans notre ville.

A Nyon, la population émet des critiques, les rumeurs courent, on compare avec d'autres villes, les exposants, malgré une satisfaction générale de leurs ventes, se plaignent soit d'un manque de visibilité, soit de leur emplacement. A leur écoute et faisant suite également à différentes interpellations et notamment le dernier postulat 213/2019 déposé par Madame Aurélie Hegetschweiler, la Municipalité décide de procéder à un état des lieux objectif du marché dans sa forme actuelle.

Pour accompagner sa réflexion, elle charge l'an dernier une entreprise spécialisée qui a déjà procédé à plusieurs analyses de fonctionnement de marchés comparables. Forte des constats mis en évidence par cette étude\*, la Municipalité établit une stratégie de redynamisation de notre marché.

\* *Analyse, comparaison et pistes de redynamisation*

## Mesures prioritaires

Des neuf mesures concrètes composant les bases nécessaires à ce projet et détaillées dans le préavis, seules certaines d'entre elles seront déployées en priorité dès la fin du mois d'août 2021.

- **Nouvelle circulation du marché** en adaptant le périmètre du marché existant, en renforçant le rôle de la place Bel-Air et en modifiant celui de la place du Marché. Cette opération délicate devra être menée avec une réflexion aiguisée et sensible, en prenant garde tant aux habitudes des usagers et usagers qu'à celles des maraîchers.es, des restauratrices et restaurateurs et en développant avec ces groupes importants une communication explicite et persuasive.
- **Recherche de nouveaux exposants** en privilégiant les productrices et producteurs locaux, les viticultrices et viticulteurs, les produits fermiers des environs, même si certains ont déjà développé leur propre vente directe. Une démarche proactive et un message clair devra les attirer et les convaincre que leur participation sur le marché leur permettra d'encore mieux se faire connaître et apprécier par les habitants de Nyon.
- **Une nécessaire « gouvernance »** guidant les différentes missions citées plus haut doit être mise en œuvre. Aujourd'hui, la SIC renouvelée se montre intéressée à s'impliquer davantage pour soutenir une nouvelle dynamique qui, partant, favorisera à terme une meilleure fréquentation du centre-ville et de ses commerces. La Municipalité projette d'établir avec elle un contrat de prestations et de la charger de la gestion opérationnelle du marché.

Un cahier des charges prévisionnel permettra de garantir une présence hebdomadaire sur place, avec la gestion en amont et en aval de la manifestation. La SIC prendra part à un **comité-mixte** qui regroupera des **personnes-clés**, - représentant.e de la police du commerce, de la voirie, des services industriels, du délégué à l'économie, un ou une représentant.e des maraîchers.ères, voire des habitants.es du quartier ainsi que de Nyon Région Tourisme -.

En charge de l'organisation, de la coordination de la tenue et du bon déroulement du marché, la SIC, en collaboration constante avec le Comité favorisera les possibilités de convivialité avec les restaurateurs, restauratrices existant.es dans le périmètre du marché, pilotera le déploiement logistique et par une présence sur place chaque samedi, assurera les relations entre les différents acteurs et actrices du marché. Ce mode de faire sera évalué après quelques mois de déploiement des mesures mises en place.

- **Animer le marché et le centre-ville.** La mise sur pied d'événements ponctuels incite les habitants.es de la ville et de la région à fréquenter le marché. Bien structurées, bien intégrées au fonctionnement du marché, des animations élaborées en collaboration avec les associations locales auront comme objectif principal de doter de vie ce temps hebdomadaire. La SIC soumettra les projets d'animations au Comité et en assurera l'organisation.
- **Une signalétique dédiée.** Si les Nyonnaises et Nyonnais connaissent parfaitement comment accéder au marché, des personnes de passage ou même de nouveaux habitants.es peuvent être mieux dirigés.es. Des panneaux à des endroits stratégiques, à la gare ou au parking Perdtemps par exemple, ainsi que des plans définissant les offres des exposant.es.
- **Une communication multiple** par la création d'une page sur les réseaux sociaux, affichages publics, plan de métro « pédestre », toute proposition ludique et didactique.
- **Achat de matériel urbain** afin de donner un nouveau souffle au marché, des zones de convivialité sont organisées par le biais d'un mobilier urbain pérenne, modules lestés, mais non fixés au sol, qui pourront, au besoin être déplacés, pour un lieu plus adéquat.

Des tables « manges-debout » seront également acquises et ces éléments rangés chaque semaine. Une scène, gérée par un technicien sera également démontable après le marché.

- **Révision du règlement de 2006** nécessaire, cette révision se fera en lien avec les modifications imaginées et l'évolution du marché afin de correspondre au mieux au concept finalisé.

### **Financement**

Gérer un tel mandat nécessite d'assurer des présences multiples sur le marché, des synthèses et réflexions nourrissant le développement du projet. La prise de responsabilité envisagée par la SIC est à considérer et ce nouvel élan de partenariat nécessite d'être clairement soutenu. Le contrat avec la SIC détermine un financement de CHF 20.000.-par année prenant en compte les heures nécessaires pour assurer les missions confiées.

Un mobilier urbain intégré au concept favorisera l'introduction de quelques lieux de rencontres et relations sociales.

Des événements ponctuels génèrent une réelle attraction pour la population, qui, à défaut de s'impliquer davantage, participe volontiers aux productions présentées.

Des différentes incidences financières uniques en 2021 présentées dans le préavis, certaines deviendront pérennes pour assurer la gestion, l'animation et la promotion du marché.

### **Synthèse des discussions de la commission**

Des explications concrètes ont été apportées à la commission concernant le mobilier urbain. Celui tel qu'envisagé, est composé d'une part de tables mange-debout et d'autres pièces associées et pérennes. Concernant les éléments scéniques, ils doivent être disponibles et accessibles chaque semaine. Le prêt par des associations n'est donc pas envisageable, ces dernières devant pouvoir disposer de leur matériel. Il est également important que les responsables du marché puissent accéder aisément aux différents éléments nécessaires pour faciliter les organisations d'animations. Dans la mesure 1 concernant la modification de l'emplacement du marché actuel, deux scénarios ont été présentés dans le préavis :

- a) *renforcement de la place Bel-Air*
- b) *renforcement de la place du Marché*

A la question sur leur possible flexibilité,

- ces deux schémas peuvent très bien se conjuguer. La préoccupation principale étant de ne pas mettre en péril les commerçants par les modifications envisagées, il sera nécessaire d'être prudents, de faire des implémentations par essais et des corrections rapides selon les résultats. La place du Marché ne va pas être abandonnée, la réflexion va chercher à comment la renforcer. Les relations avec les maraîchères et maraîchers est en cours, de même que celles avec les restauratrices et restaurateurs.

### *Mesure 2. Un second marché hebdomadaire*

- sera mis en œuvre après que le marché du centre-ville ait bien démarré. Des futures réalisations sont prévues à l'horizon de 2026 ou 2028. D'ici que cette partie de la ville change, on a largement le temps d'installer un marché.

Pourquoi la démolition de la marquise de la place Saint-Martin ?

- Afin de donner de l'espace et donner une bonne visibilité aux animations à cet endroit stratégique.

Certains commissaires doutent de l'apport des animations, principalement musicales, craignant le « bruit » occasionné.

Le marché de Rive a été cité comme modèle par des commissaires, ainsi que celui de Divonne.

- les règlements et les habitudes de vie sont différentes.

La commission a échangé sur les différents points présentés ci-dessus. Des questions ont été posées à la Municipalité qui a répondu de manière satisfaisante.

## Conclusions

La commission reçoit positivement cet important préavis et s'estime très satisfaite des propositions de la Municipalité qui cherche à donner un nouveau souffle à ce traditionnel et très vieux rendez-vous hebdomadaire des Nyonnais.es. Elle apprécie que la Municipalité propose le mandat de gestion opérationnelle à la SIC, société qui cherche à reprendre force en travaillant à la bonne collaboration entre les commerçants.es, restaurateurs et restauratrices, maraîchères et maraîchers, usagères et usagers.

La commission valorise la dimension participative de cette redynamisation qui encouragera la solidarité des différents partenaires du marché et les réflexions en cours d'évolution permettront plusieurs adaptations aux besoins relevés.

L'introduction des sacs, et même des vaisselles réutilisables et compostables est également très appréciée.

La commission souhaite que les animations s'intègrent dans le marché avec douceur, et que, comme les autres mesures, elles soient réévaluées régulièrement.

Répondant aux différentes interpellations passées et au rapport qui avait suivi le dernier postulat 213/2019, la commission se réjouit d'accueillir ce projet et d'accompagner sa réalisation.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 241/2021 « Marché de Nyon – Mesures de redynamisation »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. de prendre acte des mesures proposées pour redynamiser le marché de Nyon ;
2. d'accorder un crédit de CHF 120'000.- TTC pour financer les mesures de redynamisation du marché ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 2 ans ;
4. de prendre acte qu'un crédit de fonctionnement de CHF 48'000.- sera intégré au budget de l'année 2022 et des années suivantes.

La Commission :

DAMTSAS Laure  
GRAF Edyta  
HEGETSCHWEILER Aurélie  
OLSEN Véronique  
ULDRY Doris  
ROCHAT Vadim  
ALBERTI Marina (présidente et rapportrice)